

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES (SAISON 2022-2023)

Bureau Fédéral du 9 et 13 avril 2022



Sommaire

1. Règlements Sportifs
Généraux
2. Dispositions Financières

1. Règlements Sportifs Généraux

Article 14.1 – Rencontres remises

Le Bureau Fédéral du 11 mars 2022 a validé les principes suivants concernant l'article 14.1 des Règlements Sportifs Généraux et les reports possibles en cas de convocations en sélection nationale :

- Haut-Niveau des Clubs → Possibilité de reporter une rencontre dès qu'un/une joueur/joueuse est convoqué(e) en sélection nationale 5x5.
- Autres divisions → Possibilité de reporter une rencontre dès que deux joueurs/joueuses sont convoqué(e)s en sélection nationale 5x5.

Cependant, il reste à définir les conditions de report dans le cas où des joueurs sont convoqués en sélection nationale pour une compétition 3x3.

En l'occurrence, les modalités des sélections nationales 3x3 sont similaires aux sélections nationales 5x5, par conséquent la Commission Fédérale 5x5 propose que les deux points validés ci-dessus prennent en compte à la fois des convocations en sélection nationale 5x5 et 3x3, mais uniquement pour des compétitions FIBA 3x3 Official National Team - à l'exception de la U23 Nations League - telles que prévues par l'article 38 du Book 6 des Règlements FIBA (colonne de gauche en violet dans el tableau ci-contre) :

FIBA 3x3 NATIONAL TEAM COMPETITIONS	
OFFICIAL <ul style="list-style-type: none">• Olympic Games• Youth Olympic Games• World Cups (all age groups)• Zone Cups (all age groups)• U23 Nations League• Qualifiers** to Official National Team Competitions	RECOGNISED <ul style="list-style-type: none">• Other National Team Competitions recognised by FIBA

Article 25 – Frais des officiels (1/3)

Dans le cadre de la réforme du Championnat de France de Nationale Masculine 3, la compétition se déroulera selon les étapes suivantes pour la saison 2022-2023 :

- Phase Régulière (10 poules de 14 équipes) ;
- Phase 2 → 3 plateaux de 4 équipes (organisation par un tiers selon un appel à candidatures) ;
- Finale à 6.

Cela entraîne une modification de la prise en charge des frais des officiels et donc de l'article 25 des Règlements Sportifs Généraux.

Article 25 – Frais des officiels (2/3)

2021-2022

ARBITRES						
			FFBB		Club recevant	A part égale entre les clubs
			Forfait Fédéral ⁽¹⁾	Prise en charge FFBB		
CHAMPIONNATS	PHASES FINALES	NM3 Phase 2 et Phase 3	X			

(1) Les forfaits fédéraux des phases finales seront facturés par la FFBB, en sus, aux clubs recevants (cf. dispositions financières)

2022-2023

ARBITRES						
			FFBB		Club recevant	A part égale entre les clubs
			Forfait Fédéral ⁽¹⁾	Prise en charge FFBB		
CHAMPIONNATS	PHASES FINALES	NM3 Phase 2 et Finale à 6		X		

(1) Les forfaits fédéraux des phases finales seront facturés par la FFBB, en sus, aux clubs recevants (cf. dispositions financières)

Article 25 – Frais des officiels (3/3)

2021-
2022

OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE				
			Club recevant	Organisateur
CHAMPIONNATS	PHASES FINALES	NM3 Phase 2 et Phase 3	X	

2022-
2023

OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE				
			Club recevant	Organisateur
CHAMPIONNATS	PHASES FINALES	NM3 Phase 2 et Finale à 6		X

2. Dispositions Financières

Annexes – Barèmes divers

Toujours dans le cadre de la réforme du Championnat de France de Nationale Masculine 3, les pénalités en cas de dédit pour l'organisation d'une manifestation sportive doivent également être mises à jour.

Ajout de la ligne suivante :

	Manifestations	Dédit	Dédit	Dédit	Dédit < 1 semaine
		Du 1 ^{er} /01	< 3 mois	< 1 mois	
		> 3 mois	> 1 mois	> 1 semaines	
Phase 2	Championnat de France NM3	150 €	300 €	600 €	1 000 €



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

